

LES RAPPORTS ENTRE ASSOCIATIONS ET ÉTAT : UN ENJEU POLITIQUE¹

par Yves Vaillancourt et Jean-Louis Laville

C'est maintenant devenu un lieu commun de le dire : en Europe comme en Amérique du Nord, les pays capitalistes développés, depuis le début des années quatre-vingt, sont entrés dans une période de transition majeure. Le contrat social – le modèle de développement social – qui a inspiré les politiques sociales des Trente Glorieuses est en crise. Cette crise a été diagnostiquée par les uns comme crise du compromis fordiste et de l'État-providence [Lipietz, 1989], par les autres comme crise du travail et de la société salariale [Castel, 1995]. Les contours du nouveau contrat social, bien qu'ils s'esquissent ici et là dans un certain nombre d'expériences sociales, n'ont pas encore pris forme de façon nette et définitive [Roustang *et alii*, 1996]. À cet égard, les évolutions en cours et celles qui se profilent pour les dix prochaines années représentent une précieuse assise pour fonder les réflexions théoriques et politiques qui contribueront à façonner le modèle en gestation.

Dans les périodes de transition entre deux contrats sociaux comme celle que nous vivons, les débats de société, sur nombre d'enjeux importants – dont l'avenir de l'État, l'avenir du travail, le rôle des associations –, ne sont pas seulement des débats entre la gauche et la droite. Ce sont des débats qui traversent aussi les discours, les analyses et les stratégies de la gauche, même si une certaine pudeur fait que les clivages demeurent souvent occultés. Si on fait abstraction de ces débats internes à la gauche, la routine analytique s'installe, et alors l'étude des grandes questions, dont celle des associations, peut se résumer à partir des deux grandes perspectives de la droite néolibérale et de la gauche progressiste. Mais, si on s'autorise à prendre acte des clivages qui traversent la gauche en ces années de transition dans plusieurs pays, les typologies bipolaires deviennent obsolètes et doivent être remplacées par d'autres, plus fines et capables de reconnaître au minimum trois façons de penser et d'agir.

Nous proposons un examen des associations sous cet angle. Prenant acte à la fois de la crise de l'État-providence et de sa nécessaire transformation, et acceptant de reconnaître – à la différence de la gauche traditionnelle – que cette transformation n'est pas fatalement condamnée à déboucher sur

1. La genèse de ce texte et la collaboration entre les deux signataires renvoient aux étapes suivantes : dans un texte théorique sur le renouvellement de la problématique de la privatisation dans le domaine de la santé, Yves Vaillancourt, qui est chercheur à Montréal, a été amené à distinguer trois grands scénarios par rapport à la privatisation : néolibéral, progressiste traditionnel, progressiste renouvelé. De son côté, J.-L. Laville s'est inspiré de cette typologie en l'appliquant plus spécifiquement à l'étude des rapports entre l'État et les associations, et il a alors fait référence dans un texte à trois hypothèses : néolibérale, social-étatiste et solidaire. Par la suite, les deux auteurs ont travaillé ensemble pour produire la présente version.

l'hypothèse néolibérale, mais peut aussi déboucher sur une hypothèse progressiste renouvelée, il devient possible de faire éclater les corsets théoriques qui nous enfermaient dans le dilemme : *statu quo* ou néolibéralisme.

Nous considérerons ainsi l'avenir des associations et de leurs rapports à l'État selon trois hypothèses : l'hypothèse néolibérale, laquelle renvoie au scénario privilégié par la droite ; l'hypothèse social-étatiste ou social-démocrate traditionnelle, laquelle renvoie aux scénarios d'une gauche qui n'a pas vraiment pris acte de la crise du contrat social fordiste ou se contente de la reconnaître du bout des lèvres et de la colmater superficiellement ; et une hypothèse progressiste alternative que nous qualifierons ici de *solidaire*, laquelle renvoie aux scénarios d'une gauche qui prend le risque de contribuer à l'émergence d'un nouveau contrat social qui pourrait constituer une troisième voie entre l'hypothèse néolibérale et l'hypothèse social-étatiste.

LES ASSOCIATIONS SELON L'HYPOTHÈSE NÉOLIBÉRALE

La stratégie néolibérale a été particulièrement bien illustrée par l'action des gouvernements conservateurs anglais dans les services sociaux au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, mais elle représente un courant idéologique et politique fort influent dans toutes les régions du monde, y compris dans les pays et les régions où des partis politiques progressistes sont au pouvoir. Essayons de la cerner de plus près, à partir de ce qui s'est passé en Angleterre au cours des quinze dernières années. Avec l'État-providence qui avait émergé au cours des années 1945 à 1975, les services sociaux anglais avaient en effet été organisés sous l'égide de l'État central et des autorités publiques qui le prolongeaient sur le territoire. L'État et le réseau public assumaient un rôle central sur le plan du financement, de l'encadrement, de la gestion et de la production des services. Au cours de ces années d'après-guerre, le secteur étatique occupait le devant de la scène dans le domaine de la santé et des services sociaux, mais les ressources du secteur « volontaire » (dont font partie les associations caritatives et les organismes communautaires) demeuraient une composante importante du système de distribution des services, comparativement aux ressources du secteur marchand. À cette époque, les services sociaux étaient assumés soit par le secteur public, soit par des organisations non lucratives sur lesquelles les pouvoirs publics exerçaient un pouvoir de régulation très fort grâce aux normes qu'ils imposaient et qui leur permettaient de contrôler les associations [Taylor, 1995, p. 214-240].

Pour rompre avec ce type de régulation, afin de réduire les coûts et d'individualiser les prestations, les autorités publiques anglaises, à tous les niveaux – régional, local – sont invitées par l'État central à cesser de dispenser elles-mêmes les services et à devenir de simples coordinatrices de la mise en rapport de l'offre et de la demande. Tout en conservant un

contrôle sur le financement et la régulation, les autorités publiques sont encouragées à confier à des instances non publiques, c'est-à-dire à des instances marchandes ou des associations du tiers secteur, la responsabilité de dispenser ces services. Plus pernicieusement – et c'est ici que l'hypothèse néolibérale dévoile sa marque –, les autorités publiques sont incitées à aménager une compétition entre le secteur privé et le secteur associatif. Évidemment, la concurrence est vue ici comme le garant d'une plus grande efficacité et d'une plus grande productivité. C'est donc une concurrence pour le financement public qu'on cherche à mettre en place, avec cependant des différences notables par rapport au marché standard. Du côté de l'offre, la présence préalable d'associations sans but lucratif dans les services sociaux induit une confrontation avec des entreprises qui tentent de s'implanter, ce qui crée de part et d'autre des relations nouvelles obligées. Du côté de la demande, le consommateur ne paie pas les services avec ses seuls revenus, il peut bénéficier de subventions à la consommation dont certaines viennent du redéploiement d'aides auparavant directement octroyées aux prestataires dans la régulation tutélaire. Plus qu'un marché, la régulation concurrentielle organise en réalité ce que les Anglo-Saxons appellent un « quasi-marché », c'est-à-dire le cadre propre à favoriser l'inflexion vers un marché subventionné [Le Grand, Bartlett, 1993].

Ce scénario se caractérise par une orientation consumériste [Pollitt]. L'accent est mis sur la liberté des consommateurs, et on occulte alors deux autres dimensions des personnes concernées : la première est leur rôle de citoyens, non seulement comme électeurs et contribuables, mais aussi comme sujets capables de s'engager dans des actions civiques et d'impulser des formes de solidarité ; la seconde est leur possible rôle de concepteurs des services sociaux à partir de leurs familles ou de réseaux regroupant des associations locales et structurant les relations avec les pouvoirs publics. En bref, cette approche privilégie les éléments individualistes de la liberté et de la démocratie politique au détriment des formes collectives d'expression et d'action.

La référence aux associations n'est là que pour accélérer le désengagement de l'État. C'est pourquoi on peut parler de reconnaissance limitée des associations. Par exemple, en Angleterre, l'introduction des quasi-marchés a considérablement limité la possibilité pour les associations de développer leurs projets et de sauvegarder leur identité associative. Elles sont plus victimes que bénéficiaires de la « culture de contrat », parce qu'elles sont obligées de se concentrer sur la compétition dans des appels d'offre dont les critères sont établis unilatéralement par les collectivités territoriales. En Allemagne, la domination des grandes fédérations associatives, dites de bienfaisance, qui jouissaient d'un monopole de fait en vertu du principe de subsidiarité, a été atténuée parce que ces organisations de dimension nationale ont dû faire place à des prestataires locaux, à la fois commerciaux et associatifs.

Au total, dans un mouvement où des organismes privés tendent à remplacer des agences publiques ou parapubliques, les associations constituent

certes une partie des prestataires indépendants destinés à attirer les consommateurs. L'ouverture aux associations se double d'une ignorance à leur égard : elles ne sont qu'un outil parmi d'autres de la libéralisation des services considérée comme indispensable à l'accroissement de leur efficacité. Toute attention spécifique vis-à-vis des associations est en l'occurrence exclue puisque le *management* public se donne pour objectif de faire prévaloir des mécanismes marchands d'affectation des ressources [OCDE, 1993]. Cette logique marchande soumet la pérennité des services associatifs à la consolidation en leur sein d'une culture gestionnaire et à l'appréciation de leur clientèle. Ce qui, comme le dit Pinker, conduit au paradoxe selon lequel « l'uniformité de l'*ethos* managerial s'étendant à tout le spectre des services sociaux a plus de chances de diminuer que d'accentuer leur pluralisme » [p. 273-284].

L'apport des associations n'est cependant pas complètement rabattu sur leur dimension économique entendue au sens marchand. Dans le schéma néolibéral, aux associations prestataires de services s'ajoutent des associations plus philanthropiques qui ont pour fonction de procurer un accompagnement de proximité aux personnes les plus en difficulté, d'où la mise en avant des associations caritatives. C'est la réactualisation d'une tradition libérale soucieuse de paix sociale où l'échange contractuel sur le marché doit être complété par l'aide apportée aux plus pauvres.

Face à cette conception des choses, comment ne pas se rappeler que la sollicitude pour les plus démunis peut se coupler à un autoritarisme qui refuse toute intervention publique en faveur des « mauvais » pauvres ? L'État ne doit rien à celui qui ne sert pas la société. C'est bien une telle philosophie qui réapparaît sur la scène internationale avec le *workfare* dans lequel « les individus peuvent bénéficier de transferts de revenus de la part de l'État à la condition impérative qu'ils se conforment à des obligations précises en matière de travail que leur fixent des organismes publics ou leurs représentants » [Morel, 1996, p. 47-75]. Ce retour du travail obligatoire comme solution à la crise de l'emploi et de l'État-providence atteste de la continuité des positions libérales dans l'histoire moderne et confère tout son sens au concept de néolibéralisme.

En somme, du point de vue associatif, le scénario néolibéral aboutit à distinguer les associations productrices de services – dont le fonctionnement est censé s'aligner sur celui des entreprises – et les associations philanthropiques dont le rôle irremplaçable dans le maintien du lien social est souligné à condition qu'elles s'interdisent toute prise de parole publique sur la structure de la société. Ainsi, dans l'hypothèse néolibérale, les associations peuvent être bien considérées, mais à condition qu'elles se montrent malléables dans leurs relations de sous-traitance avec l'État, qu'elles se comportent en complément docile du secteur public et se cantonnent dans la production de services en renonçant à leurs activités de défense des droits et de promotion d'une citoyenneté active. Dans le schéma néolibéral, les associations sont d'autant plus désirables qu'elles permettent de réduire les dépenses publiques et de légitimer l'érosion des services publics.

LES ASSOCIATIONS SELON L'HYPOTHÈSE SOCIAL-ÉTATISTE

À l'opposé, la stratégie social-étatiste s'identifie à la réaction de défense d'un service public menacé par la diffusion des thèses néolibérales. Contre « la pensée unique », le service public est érigé en rempart contre la perte des acquis sociaux. Sur cette lancée, le recours au dispositif public, grâce à l'attribution de budgets appropriés et au recrutement de salariés du secteur public, est présenté comme la meilleure réponse à développer pour répondre aux nouveaux besoins sociaux². L'État voit donc son rôle de prestataire de services réaffirmé, et toute perspective de privatisation, quelle qu'en soit la forme, est dénoncée comme une régression sociale. Ce mode de résistance à la vague néolibérale, particulièrement actif à l'intérieur du syndicalisme du secteur public en Europe et dans d'autres pays comme le Canada, consiste à adopter la position inverse. Pour les nouveaux tenants du tout à l'État, l'offre publique est synonyme de meilleure qualité des services et de lutte contre les inégalités. Mise sur la défensive par les attaques de l'État portées par la droite néolibérale, la gauche traditionnelle devient effectivement social-étatiste : elle se porte inconditionnellement au secours de l'État et de l'ensemble des services publics. Elle oublie ainsi les déficits démocratiques des services étatiques qu'elle dénonçait pourtant avec force au cours des années soixante-dix.

Dans le prolongement de ce penchant instinctif en faveur de l'État, les tenants du social-étatisme sont enclins à la méfiance envers les associations. Constatant que les néolibéraux s'emploient à les instrumentaliser, il leur devient difficile de ne pas se démarquer des idées et propositions néolibérales sans en même temps critiquer les associations. En somme, ils sont coincés dans leur logique binaire : pour contrer la tendance néolibérale, qui valorise les associations pour mieux discréditer l'État, il devient tentant de discréditer tout encouragement au développement des associations pour mieux défendre le maintien, voire la croissance du service public. À partir du prisme social-étatiste, toute consolidation du partenariat entre l'État et les associations, dans le contexte de la crise de l'État-providence, s'apparente à une forme de privatisation et de marchandisation. Il faut contenir les associations, tout comme il faut contenir le marché, pour mieux aménager le dispositif de l'État-providence attaqué de toutes parts par les néolibéraux.

Cependant, les appels sociaux-étatistes en faveur du maintien du contrat social fordiste et keynésien demeurent incantatoires. Que ce soit en raison de l'offensive libérale ou de l'insuffisance de l'appel à l'État dans les circonstances actuelles, toujours est-il que l'option social-étatiste, au cours

2. Cette position est bien représentée en France par un économiste comme L. HOANG-NGOC [1997b], animateur principal de « l'Appel des économistes pour sortir de la pensée unique ». Au Québec, elle l'est par un comptable progressiste comme Léo-Paul Lauzon et par tous ceux qui ont collaboré à un livre au titre significatif : *L'économie sociale. L'avenir d'une illusion* [BOIVIN, FORTIER, 1998].

des deux dernières décennies, n'est pas parvenue à s'imposer. Elle a même perdu au cours des dernières années une part importante de sa force d'attraction à l'intérieur même des mouvements sociaux.

Compte tenu des difficultés rencontrées, ses défenseurs les plus conséquents ne se contentent plus de répéter leur argumentaire traditionnel. Pour avoir affronté un scepticisme persistant vis-à-vis de leurs thèses, ils sont devenus conscients de ce que la préservation et l'extension du service public ne peuvent mobiliser les citoyens et les citoyennes que si la redistribution est perçue comme une contribution incontournable au bien-être de la collectivité. D'où les nombreuses propositions pour améliorer le service public, qui se sont déjà traduites par des évolutions sensibles sur deux registres : celui des réformes internes et celui de politiques nouvelles en prise avec les problèmes de la société contemporaine.

Un effort d'adaptation de l'administration a d'abord été accompli avec « la modernisation par l'usager » [Strobel, 1995] qui a introduit des rapports personnalisés entre les agents et les usagers, longtemps considérés comme une menace pour la neutralité administrative. Cette valorisation du contact direct avec le public s'est accompagnée d'une concertation inter-institutionnelle, entre administrations d'une part, entre État et collectivités locales d'autre part. Mais si, dans le meilleur des cas, les dysfonctionnements dus à la spécialisation et à la bureaucratisation sont notablement réduits, il apparaît aussi que les diverses modalités de l'action publique restent relativement peu efficaces si elles ne parviennent pas à intervenir sur l'accès à l'emploi.

C'est pour agir sur ce plan qu'ont été définies de nouvelles politiques. Devant les limites des politiques passives qui versent des prestations pour compenser l'exclusion du travail, les gouvernements soucieux de maintenir des régulations collectives ont eu recours à des politiques actives de la main-d'œuvre et de l'emploi (formation professionnelle, mesures en faveur de publics cibles, aides à l'embauche, etc.). Mais ces politiques actives n'ont que faiblement profité aux chômeurs les plus fragilisés. Ce déficit a alors engendré l'élaboration d'une nouvelle génération de politiques qui se situent entre les politiques d'emploi et les politiques sociales. Elles visent à recruter des chômeurs pour remplir des tâches d'intérêt collectif. Un espace du traitement social du chômage s'est ainsi déployé, restaurant la possibilité d'embauchés par l'introduction de statuts intermédiaires entre l'emploi et l'assistance, solvabilisés par une baisse des charges patronales financée par l'État. Le circuit établi entre une nouvelle forme de redistribution et un élargissement de l'offre de travail l'est cependant au prix de plusieurs aménagements. Les publics sont sélectionnés : ce sont des catégories particulièrement défavorisées ; les domaines sont réglementés : ce sont des activités où les entreprises privées sont absentes ; les organismes d'accueil sont désignés : ce sont des établissements du secteur public, des collectivités territoriales ou des associations. Les associations ont donc été massivement enrôlées pour encadrer ces emplois temporaires, par exemple en France avec les travaux

d'utilité collective (TUC) puis les contrats emploi-solidarité (CES), les *Arbeitsbeschaffungsmassnahmen* (ABM) en Allemagne, les agences locales pour l'emploi en Belgique, les programmes d'aide et d'insertion à l'emploi (PAIE) et les corporations intermédiaires de travail (CIT) au Québec. Au total, ces programmes concernent plusieurs centaines de milliers de personnes, mais débouchent rarement sur des emplois autres qu'occasionnels. Ils sont souvent gérés par des associations qui s'investissent à reculons – pour des raisons de survie financière – dans ces nouveaux champs qui s'harmonisent mal avec leurs véritables priorités et leur culture organisationnelle.

Bien que la stratégie social-étatiste soit en théorie purement défensive, puisqu'elle est centrée sur la relégitimation du service public, les changements concrets qui s'en rapprochent le plus ont ainsi abouti à faire émerger une économie intermédiaire qui concerne au premier chef les associations. Celles-ci se voient proposer des opportunités qui entérinent leur utilisation par les pouvoirs publics à des fins d'insertion. Elles demeurent définies comme les auxiliaires d'un État protecteur qui continue à se poser en garant unique de la solidarité. C'est pourquoi, après plusieurs années où elles ont été absorbées par ces programmes de traitement du chômage qui s'imposent comme des modes de financement obligés, beaucoup d'associations s'interrogent sur le sens et la maîtrise de leur action.

De plus, cette économie intermédiaire à base largement associative a été pensée comme une solution transitoire. Elle était censée jouer le rôle de passerelle vers l'entreprise. Or, avec un chômage qui se prolonge, ce tremplin, s'il n'est pas reconfiguré, peut devenir une trappe qui se referme sur les bénéficiaires. Pour prévenir une telle dérive, l'une des possibilités serait de transformer les travaux occasionnels ou temporaires en emplois permanents dans un secteur d'utilité sociale. Par rapport au *workfare*, cette hypothèse a l'avantage de faire de l'insertion une responsabilité de la société au lieu de stigmatiser les victimes, mais elle présente le risque de constituer, aux marges du service public, une économie considérée comme palliative et dont le bien-fondé serait constamment menacé par cette perception. En outre, même au cas où les moyens budgétaires seraient dégagés pour convertir les postes en véritables emplois publics, si les nouvelles fonctions sont sociales, sanitaires, éducatives et culturelles, peut-on croire qu'une extension du service public « reconstituerait alors le tissu social défait » [Hoang-Ngoc, 1997a, p. 32] par sa seule vertu ?

La question mérite d'être prise en considération quand on sait combien, malgré la « modernisation par l'usager », les salariés continuent à se heurter aux pesanteurs bureaucratiques dans les institutions qui les emploient et à quel point l'innovation associative s'est révélée utile à la démocratisation du service public en ces domaines. Prenons le cas de l'accueil et des services de garde des jeunes enfants : c'est grâce à l'action d'associations à participation parentale et à des collectifs réunissant enfants, parents et intervenants que les modes de garde ont pu s'affranchir d'un modèle hygiéniste qui pesait sur les équipements publics [Laville, 1997 ; Lévesque, 1995, p. 83-104]. Sans

nier l'importance d'une relance de l'investissement public pour financer les infrastructures sociales, la structuration des rapports entre intervenants et usagers s'avère également déterminante. Si les créations envisagées concernent des activités à forte composante relationnelle, la façon de déterminer et de satisfaire les besoins est aussi importante que les moyens qui y sont consacrés. C'est sur ces points qu'insiste le mouvement des femmes au Québec qui a proposé la notion d'infrastructures sociales définies comme « des ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie et qui se donnent des missions diverses : combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes ; favoriser l'entraide, la prise en charge, l'éducation populaire, le sentiment d'appartenance et la participation ; venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées ; garder les enfants ; alphabétiser, accueillir, intégrer, etc. » [Marche des femmes contre la pauvreté, 1995 ; Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, 1996 ; Descarries et Corbeil, 1997, p. 19-28 ; Belleau, 1997, p. 275-277].

Autre scénario d'évolution de l'économie intermédiaire, celui *des marchés du travail transitoires* [Schmid, 1995 ; Perret, 1995, p. 263-272] qui auraient pour objet de donner un statut à des temps de mobilité pour l'instant éclatés : passage du chômage, du travail domestique ou de la formation à l'emploi ; passage de l'emploi à la formation ou à la retraite. Cette intégration dans un cadre institutionnel aurait l'avantage de protéger des situations intermédiaires de façon qu'elles ne débouchent pas sur des processus de ségrégation. Elle ne résout pas pour autant le problème de la conception d'activités permanentes, susceptibles de combler le décalage entre le nombre de gens qui souhaitent travailler et le nombre d'emplois disponibles. L'attention portée à la redistribution ne doit pas faire oublier l'importance de la création de nouvelles activités. Sinon, l'impasse faite sur les conditions de l'initiative peut hypothéquer la stratégie social-étatiste. C'est le cas lorsque, en son sein, les associations ne sont que les supports des mesures publiques et que leurs logiques de projet sont rabattues sur des logiques de programme.

LES ASSOCIATIONS SELON L'HYPOTHÈSE SOLIDAIRE

C'est bien cette propension à instrumentaliser les associations que cherche à dépasser une troisième stratégie, que l'on peut désigner comme stratégie de solidarisation³ parce qu'elle s'appuie sur un élargissement de l'idée de la

3. Le concept de solidarisation s'apparente ici au concept de « communautarisation » utilisé par l'un d'entre nous dans le contexte québécois en faisant référence à l'émancipation de la culture organisationnelle des organismes communautaires [VAILLANCOURT, 1996 ; VAILLANCOURT, JETTÉ, 1997]. Il s'apparente aussi au concept de « coopérativisation » utilisé par certains auteurs suédois comme PESTOFF [1994, p. 162-165] et LORENDAHL [1997] en faisant référence à un nouveau partenariat en émergence entre l'État et le secteur coopératif dans le champ des services de proximité.

solidarité pour s'attaquer conjointement aux déficits de socialisation et d'emploi. Cette stratégie prend acte de ce que les droits individuels n'empêchent pas les phénomènes d'isolement, de marginalisation, d'anomie et de « désaffiliation⁴ ». Si la volonté collective de vivre ensemble subsiste, elle appelle dans ces conditions l'élaboration d'un mode d'action collective dans lequel l'État, outre ses responsabilités en matière d'équité fiscale et de protection sociale, est en mesure d'apporter un appui à des activités qui favorisent une socialisation congruente avec les idéaux démocratiques et qui participent à la création d'emplois inscrits dans le tissu social. Comme le remarque Habermas, la crise de l'État-providence ne peut être résolue que par « un rapport transformé entre d'une part, les espaces publics autonomes, et de l'autre, les sphères d'action régulées à travers l'argent et le pouvoir administratif » [1990, p. 158]. Autrement dit, la nouvelle question sociale amène à remettre en cause la séparation de la société civile et de l'État. Au-delà des aménagements de la redistribution rendus nécessaires par les nouvelles inégalités [Fitoussi, Rosanvallon, 1997 ; Elbaum, 1995, p. 65-96], ses limites amènent à envisager la combinaison d'une solidarité conçue comme s'exerçant à travers un ensemble de droits et d'une solidarité qui œuvre au maintien et à la création du lien social. Il s'agit d'une nouvelle frontière pour des politiques sociales intégrées [Donati, 1992] qui ne sera pas facile à franchir, car la promotion des biens communs et la protection des relations sociales posent de redoutables défis pour se conjuguer avec les principes de liberté et d'égalité constitutifs de la communauté politique⁵.

En effet, cette optique est ambivalente : elle peut aggraver les inégalités anciennes liées aux modes de vie traditionnels comme elle peut contrebalancer les inégalités nouvelles émanant du marché libéral et de l'État bureaucratique [Walzer, 1990, p. 6-23]. Le risque tient à ce qu'il n'existe pas, pour la stratégie solidaire, de certitudes en ce qui concerne les méthodes à employer comparables à celles dont peuvent se prévaloir les stratégies néolibérale ou social-étatiste. Il est malgré tout évident qu'un développement des associations, qui favorise leur émancipation et leur consolidation comme « écoles de la démocratie » et lieux de jonction entre l'*empowerment* des travailleurs et celui des usagers, ne peut advenir sans un soutien public allant dans le sens de programmes locaux en faveur de l'esprit de responsabilité civique, pour reprendre les termes du programme de nouvelle citoyenneté proposé par Barber [1997].

Cette perspective de l'État partenaire de la société civile renvoie à une nouvelle délimitation des sphères économique et sociale qui ne se contente pas de corriger les dégâts d'une économie marchande considérée comme la seule productrice de richesses et d'emplois, mais qui ménage des espaces pour une économie plurielle dans laquelle d'autres composantes que

4. Produit par l'absence de travail et de relations sociales selon Robert CASTEL [1995].

5. Au demeurant, même si cette interrogation s'impose avec une acuité nouvelle, elle n'en fait pas moins écho à des préoccupations qui avaient déjà été exprimées dans la période de genèse de l'État social. Cf. LAVILLE [1994, p. 22-40 ; 1995].

l'économie marchande internationalisée aient droit de cité⁶; à savoir une économie de marché territorialisée, des économies non marchande et non monétaire ainsi qu'une économie solidaire basée sur des hybridations entre marché, redistribution et réciprocité, et misant en particulier sur la diffusion d'une culture associative revitalisée. Si la croissance ne coïncide plus avec la création d'emplois et si la participation à la sphère économique demeure essentielle pour l'identité des personnes, il devient envisageable d'élaborer une politique de soutien à toutes les activités économiques génératrices de socialisation et de projet dans lesquelles les individus s'insèrent de manière dynamique.

Bien que balbutiantes, les recherches dans ce domaine existent⁷ et des politiques publiques commencent à se mettre en place. Le Québec, « société distincte » en contexte nord-américain, peut être vu comme un laboratoire original à cet égard. Au cours des vingt dernières années, on y a vu surgir quelques inventions institutionnelles qui témoignent de la possibilité de nouveaux « arrimages » entre la société civile et l'État. Ces derniers, justement, s'inscrivent dans une perspective plus proche de l'hypothèse solidaire que des hypothèses néolibérale et social-étatiste, même si les dérives demeurent toujours possibles.

– Ce sont d'abord les centres locaux de services communautaires (CLSC), ces institutions publiques légères et polyvalentes chargées d'offrir des services de prévention et de soins de première ligne en matière de santé et de services sociaux. Nés au début des années soixante-dix des demandes d'usagers et de professionnels qui, de l'intérieur du mouvement associatif, voulaient relier les problèmes de santé aux conditions de vie, les CLSC se sont progressivement immiscés dans le paysage de la santé et des services sociaux. Ils se sont fait reconnaître comme institutions publiques innovantes et profondément marquées par la culture associative, tant par leur approche des problèmes sociaux et de santé que par la mobilisation de leurs employés et de leurs usagers et par leur perméabilité aux demandes des communautés locales. Tout en ayant connu des hauts et des bas au cours de leurs vingt-cinq années d'histoire et ayant été souvent mal compris et mal aimés par nombre de décideurs et d'acteurs, ils ont grandement contribué à la maîtrise des coûts de la santé et au renouvellement des pratiques en étant d'excellents propagandistes de l'idée que les services de proximité doivent être promus pour freiner l'habitude séculaire de s'en remettre à la mise en institution et à l'hospitalisation. Ce qui explique leur généralisation à l'ensemble du territoire et leur reconnaissance comme composante à part entière du réseau public de la santé et des services sociaux [Favreau, Hurtubise, 1993 ; Lévesque, 1994, p. 229-245 ; 1995, p. 83-104 ; Bourque, 1997, p. 59-70].

6. Sur cette conception de l'État partenaire qui se démarque à la fois de celle de l'État-providence et de celle de l'État néolibéral, voir Alain NOËL [1996, p. 18-25].

7. Voir par exemple OCDE [1996] et COHEN, ROGERS [1995]. Ces derniers explorent la question d'un approfondissement démocratique à travers la prise en compte du fait associatif.

– Ce sont encore, dans le champ de la santé et des services sociaux, ces rapports inédits qui se sont tissés au fil des vingt dernières années entre l'État québécois et des organismes communautaires qui dispensent des services alternatifs à ceux dispensés par les secteurs public et marchand, tout en cherchant à ne pas se cantonner dans la fourniture de services. Ces initiatives des organismes communautaires ont été développées le plus souvent pour répondre à de nouveaux besoins négligés par les services publics. Ce fut le cas, par exemple, dans le domaine de la santé mentale, de la déficience intellectuelle, de la violence conjugale, de l'aide domestique concernant les personnes dépendantes, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des communautés ethniques, etc.

Certes, l'essor de ces pratiques communautaires dans le contexte d'une reconfiguration de l'État-providence en crise ne constitue pas un tout homogène et n'est pas interprété de la même façon par tous. Certains y voient le signe d'une récupération étatique et marchande du mouvement associatif, qui perdrait son autonomie à partir du moment où il accepte de fournir des services socio-sanitaires en retour de subsides de l'État. Dans cette interprétation, la montée du mouvement communautaire dans le domaine de la santé et du bien-être irait tout simplement de pair avec l'hypothèse néolibérale [Lamoureux, 1990 ; Doré, 1992, p. 131-162 ; Parazelli, 1994, p. 111-130]. En compagnie d'autres auteurs [Bélanger, Lévesque, 1992, p. 713-747 ; Lamoureux, 1994, p. 33-43], nous souscrivons à une analyse plus positive : la trajectoire des organismes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux au Québec, au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, est un compromis qui s'avère plus proche de l'hypothèse solidaire que des hypothèses néolibérale et social-étatiste. Cette histoire est celle d'un partenariat dans lequel l'acteur associatif, loin de se laisser confiner au rôle de sous-traitant, a été capable au contraire, à divers moments décisifs et grâce à son combat, d'imposer sa culture et sa manière de faire dans la définition des règles du jeu et l'institutionnalisation proprement dite des rapports entre l'État et les associations. Par exemple, le mouvement associatif dans le domaine de la santé a pu au fil des ans obtenir une certaine reconnaissance politique, avoir sa place dans certains lieux de décision, bénéficier d'un financement sur trois ans et non plus sur six mois, avoir son mot à dire, prendre une part active dans l'élaboration et l'application des politiques d'évaluation qui le concernent, etc. Évidemment, il n'est pas question ici de suggérer que le modèle solidaire est parfaitement opérationnel dans les relations entre l'État et les organismes communautaires. Mais on peut dire qu'il les a nettement marquées de son empreinte.

– Autre exemple d'arrimage : les corporations de développement économique communautaire (CDEC) dans une ville comme Montréal. Apparues au milieu des années quatre-vingt, ces associations nouvelles s'attachent à mettre en œuvre un partenariat qui concerne l'aménagement du territoire, le développement de l'« employabilité » de personnes en difficulté

et la revitalisation des quartiers dans des zones ayant subi de plein fouet la désindustrialisation. S'y retrouvent des initiatives locales de développement, cherchant à concilier objectifs économiques et sociaux, et des partenaires sociaux qui leur ont emboîté le pas [Favreau, 1993 ; Favreau, Lévesque, 1996]. Là encore, les CDEC se distinguent par leur capacité à mobiliser des ressources humaines inaccessibles pour des organismes moins intégrés à la population locale. Par leurs pratiques, elles interpellent de manière vigoureuse les pratiques traditionnelles des institutions publiques souvent enclines à se replier sur elles-mêmes et à reproduire la culture bureaucratique. Mais les CDEC ne sont qu'un maillon parmi d'autres dans le riche dispositif du développement économique communautaire qui s'est taillé une place enviable dans l'histoire récente du mouvement associatif québécois.

Dans ces expériences québécoises, comme dans celle du projet d'innovation sociale en Hollande, celle du projet danois pour le développement social, celle des coopératives de solidarité en Italie, ou encore celle des régies de quartier en France, se cherchent les bases de rapports autres entre l'action publique et les associations de citoyens, rapports qui passent par le décloisonnement des financements de l'action sociale, de la formation et de la création d'emploi. Il s'agit de sortir des logiques de programmes au profit de logiques de projets déterminés par leurs promoteurs, qu'ils soient chômeurs, travailleurs sociaux, jeunes ou retraités. Les débats amorcés en Allemagne dans les années quatre-vingt sur la nouvelle subsidiarité sont de la même veine : ils plaident pour une reconnaissance des groupes d'auto-assistance qui mettent en avant la concertation avec les usagers dans la conception des services qui leur sont destinés.

Allant dans le même sens, la Commission européenne recommande pour le soutien aux initiatives locales une politique de développement susceptible de contrecarrer une « marginalisation prématurée liée à des politiques sociales d'urgence où à la méfiance du secteur privé » [Commission européenne, 1996]. Dans certains pays, la reconnaissance d'une nouvelle forme d'entreprise sociale, distincte aussi bien de l'entreprise privée ou publique que des associations traditionnelles, a été acquise et contribue à crédibiliser les initiatives tout en respectant la dimension collective que certaines ont choisie. C'est, en Belgique, la reconnaissance par une loi de 1995 des « sociétés à finalité sociale [...] qui ne sont pas vouées à l'enrichissement de leurs associés » [Defourny, Nyssens, Simon, 1996], et en Italie, une loi de 1991 qui confère un statut national aux coopératives sociales dont le but est « l'intérêt général de la communauté pour la promotion humaine et l'intégration sociale des citoyens ». Cette loi, débattue durant presque une décennie avant d'être votée, légitime la finalité de solidarité propre à ces entreprises qui se sont développées rapidement. En effet, nées dans les années soixante-dix, ces coopératives sociales sont environ 3 000 en 1996 ; elles regroupent près de 100 000 associés dont environ 75 000 salariés ; elles mobilisent 9 000 bénévoles et rendent des services à plusieurs centaines de milliers de personnes [Borzaga, Lepri, 1993 ; Borzaga, 1997, p. 55-63 ;

Borzaga et Santuari, 1997, p. 11-17]. Ce sont là des avancées qui favorisent l'hybridation et l'avènement d'une économie diversifiée où les partenaires du projet sont déterminants.

La singularité de cette stratégie de solidarisation est qu'elle intègre la dimension politique des associations tout en s'attachant à encourager leurs réalisations économiques. Au lieu de satisfaire des consommateurs ou de verser des allocations à des assujettis, elle veut soutenir la citoyenneté active et, à cet effet, elle admet l'apport associatif multiforme où comptent autant les dissidences, résistances et innovations pionnières que les prestations de services.

CONCLUSION

Nous nous sommes appliqués à faire ressortir comment, dans les débats et les transformations en cours concernant les associations et leurs rapports avec l'État, il était possible d'identifier et de caractériser trois représentations qui s'affrontent et que l'on peut synthétiser dans le tableau qui suit.

Paramètres	Les trois hypothèses		
	1. Néolibérale	2. Social-étatiste	3. Solidaire
<i>Diagnostic concernant la crise de l'État-providence</i>	La crise est grave. Il faut remettre en question l'idée de l'État redistributeur.	La crise n'est pas si grave que cela. Il faut augmenter les moyens du service public.	La crise est importante. Son dépassement passe par des transformations majeures et non par la défense du statu quo.
<i>Diagnostic concernant la crise de l'emploi et de la société salariale</i>	Avec la mondialisation de l'économie, il est normal qu'il y ait des gagnants et des perdants.	Cette crise peut être dépassée par une réforme de la fiscalité, une relance de la croissance et une augmentation des dépenses publiques.	Le retour de la croissance ne signifie pas croissance équivalente des emplois. Il faut de nouvelles mesures dont la réduction du temps de travail.
<i>Que faire ?</i>	Vive la privatisation ! Non à l'étatisation ! Tout au marché !	Vive l'étatisation ! Non à la privatisation ! Tout à l'État !	Pour un nouveau partage des responsabilités dans lequel l'État demeure un vecteur important et agit autrement avec la société civile.
<i>Pertinence d'un nouveau contrat social ?</i>	Oui, dans la direction du renforcement des règles du marché.	Non. L'ancien contrat social rafistolé est encore valable.	Oui, dans la direction du renforcement de la démocratie.
<i>Comment concevoir l'État de l'an 2000 ?</i>	L'État minimal.	L'État-providence.	L'État partenaire.
<i>Comment se représente-t-on l'économie sociale et/ou solidaire ?</i>	Une aubaine pour diminuer les coûts des services publics.	Une « arnaque » pour mettre l'État-providence aux enchères.	Des potentialités, en dépit des écueils, si certaines modalités de mise en œuvre sont aménagées.
<i>Comment est-ce qu'on entrevoit les rapports entre l'État et les associations ?</i>	Rapports de substitution. Les associations facilitent le désengagement de l'État et entrent en concurrence avec les entreprises privées.	Rapports tutélaires et de sous-traitance. Les associations sont confinées au rôle de suppléantes de l'État et des services publics.	Rapports de partenariat : les associations ont leur mot à dire sur l'établissement des règles du jeu les concernant.

Certes, comme dans toute entreprise du genre, les quelques éléments retenus dans la fabrication du tableau participent d'une schématisation réductrice qui laisse peu de place à la nuance. Toutefois, ce risque étant assumé, il n'en demeure pas moins que le recours à un tableau permet de mettre en lumière des données essentielles. En outre, il tombe sous le sens que les trois hypothèses présentées ne doivent pas être examinées ni utilisées comme si elles pouvaient à un moment, dans une société donnée, exister à l'état pur. Dans les faits, ce que nous pouvons retrouver dans telle ou telle société, concernant les associations et les liens qu'elles tissent avec l'État et les institutions publiques, s'apparente davantage à un métissage dans lequel il est possible de retracer les apports des trois hypothèses. Dans un tel métissage qui évolue constamment en fonction des luttes sociales, il importe cependant de discerner quelle hypothèse est en train d'imposer ses traits majeurs.

Évidemment, nos sympathies sur le plan de l'analyse et de la prospective stratégique vont à l'hypothèse solidaire plus qu'aux deux autres. Au sein de cette hypothèse, les associations représentent un point d'appui pour rendre l'économie et la société davantage plurielles et démocratiques que si elles ne pouvaient miser que sur le marché et l'État. Paradoxalement, la position que nous mettons en avant nous amène à mettre en relief la nécessité de l'intervention de l'État lorsque nous débattons avec les tenants du néolibéralisme, et les limites de celle-ci lorsque nous débattons avec les tenants du social-étatisme.

En somme, l'enjeu des débats et des reconfigurations en cours concernant l'avenir des associations et de l'État renvoie moins aux dimensions quantitatives – plus ou moins d'associations et d'État – qu'aux dimensions qualitatives – quels types de rapports instaurer entre le dispositif étatique et le dispositif associatif ? Dans ce contexte, la dynamique associative n'est pas neutre par rapport à la question de la qualité démocratique de l'État et des services publics du prochain siècle. À nos yeux, l'expertise démocratique des associations peut et doit être prise en considération – et mise à contribution – pour favoriser la démocratisation des services publics. C'est ce qu'avançaient à leur manière deux sociologues québécois dans un article récent : « Les pouvoirs publics doivent se débarrasser de leur attitude de détenteur du monopole du service d'intérêt collectif pour favoriser une institutionnalisation de la nouvelle économie sociale [incluant des composantes associatives] sans pour autant l'assimiler, ce qui ne pourrait que la banaliser, et la rendre ainsi non seulement inoffensive mais également inefficace » [Favreau, Lévesque, 1997, 79].

BIBLIOGRAPHIE

AZNAR Guy, CAILLÉ Alain, LAVILLE Jean-Louis, ROBIN Jacques, ROGER Sue, 1997, *Vers une économie plurielle. Un travail, une activité, un revenu pour tous*, Paris, Syros.

BARBER B., 1997, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer.

BÉLANGER Paul R., LÉVESQUE Benoît, 1992, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat, 1963-1992 », dans DAIGLE Gérard, ROCHER Guy, *Le Québec en jeu*, Montréal, PUM.

BELLEAU Josée, 1997, « La marche est toujours haute », *Relations*, n° 635, novembre.

BORZAGA Carlo, 1997, « L'évolution récente de la coopération sociale en Italie : aspects quantitatifs et qualitatifs », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 266, 4^e trimestre.

BORZAGA Carlo, SANTUARI A., 1997, « Coops & the New Social & Health Services Market », *Review of International Cooperation*, vol. 90, n° 1, mars.

BORZAGA Carlo, LEPRI S., 1993, *Social Cooperation : the Italian Way to Nonprofit Enterprise*, in VIDAL Perry I. (sous la dir. de), *Delivering Welfare*, Centre d'Initiatives de l'Economia Social, Barcelone, 27-29 mai.

BOURQUE Denis, 1997, « Trajectoire de l'organisation communautaire professionnelle », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, n° 1, printemps.

CASTEL Robert, 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

COHEN J., ROGERS J., 1995, *Associations and Democracy*, Londres-New York, Verso.

COMMISSION EUROPÉENNE, 1996, *Premier rapport sur les initiatives locales de développement et d'emploi*, document de travail des services de la Commission, novembre.

DEFOURNY J., NYSSSENS M., SIMON M., 1996, *Associations, économie sociale et insertion : l'expérience de la Belgique*, Liège-Louvain, CIRIEC.

DESCARRIES Francine, CORBEIL Christine, 1997, « Égalité, solidarité et survie : les pratiques du mouvement des femmes au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, n° 1, printemps.

DONATI P. P., 1992, « Towards Integrated and Synergized Social Policies : Concepts and Stratégies », *Innovation*, vol. 5, n° 1.

DONZELOT J., 1984, *L'Invention du social*, Paris, Fayard.

DONZELOT J., ESTÈBE P., 1994, *L'État animateur*, Paris, Éditions Esprit.

DORÉ Gérald, 1992, « L'organisation communautaire et les mutations dans les services sociaux au Québec, 1961-1991. La marge et le mouvement comme lieux de l'identité », *Service social*, vol. 41, n° 2.

ELBAUM M., 1995, « La lutte contre les inégalités sociales. Après la mise entre parenthèses, une nouvelle exigence », *Esprit*, décembre.

FAVREAU Louis, 1993, « Développement économique communautaire en Amérique du Nord », *Travail*, n° 29, été-automne.

FAVREAU Louis, HURTUBISE Yves, 1993, *CLSC et communautés locales : la contribution de l'organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses universitaires du Québec.

FAVREAU Louis, LÉVESQUE Benoît, 1996, *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Sillery, Presses de l'université du Québec.

- 1997, « L'économie sociale et les pouvoirs publics : banalisation du social ou tremplin pour une transformation sociale ? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, n° 1, printemps.
- FITOUSSI J.-P., RONSANVALLON P., 1996, *Le Nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil.
- HABERMAS J., 1990, *Écrits politiques*, Paris, Le Cerf.
- HOANG-NGOC Liêm, 1997a, « Existe-t-il une autre politique pour sortir de l'impasse libérale ? », dans *Pour un nouveau plein emploi*, Paris, Syros.
- 1997b, « Quelle place pour l'économie sociale et les services publics ? », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 265, 3^e trimestre.
- LAMOUREUX Diane, 1994, « Les services féministes : de l'autonomie à l'extension de l'État-providence », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 2, automne.
- LAMOUREUX Jocelyne, 1994, *Le Partenariat à l'épreuve*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- LAVILLE Jean-Louis, 1992, *Les Services de proximité en Europe*, Paris, Syros.
- (sous la dir. de), 1994, *L'Économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- 1995, « De la genèse de la crise de l'État-providence », *Lien social et politiques – RIAC*, n° 33, printemps.
- 1997, *Services de proximité : la construction sociale d'un champ d'activités économiques*, Paris, CRIDA-LSCI, IRESO-CNRS.
- LAVILLE Jean-Louis, SAINSAULIEU René (sous la dir. de), 1997, *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LE GRAND Julian, BARTLETT Will (sous la dir. de), 1993, *Quasi-Markets and Social Policy*, Londres, Macmillan.
- LÉVESQUE Benoît, 1994, « Québec : des expériences à l'institutionnalisation », dans EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis (sous la dir. de), 1994, *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- 1995, « L'institutionnalisation et le financement des services de proximité au Québec », *Coopératives et développement*, vol. 26, n° 2, 1994-1995.
- LIPIETZ Alain, 1989, *Choisir l'audace. Une alternative pour le xx^e siècle*, Paris, La Découverte.
- LORENDAHL Bengt, 1997, « L'intégration de l'économie publique et de l'économie sociale et coopérative : vers un nouveau modèle suédois », dans MONNIER Lionel, THIRY Bernard (sous la dir. de), *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ?*, Paris-Bruelles, CIRIEC international et De Boeck Université.
- MARCHE DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ, « Du pain et des roses », 1995, *Cahier des revendications*, février.
- MOREL Sylvie, 1996, « France et États-Unis : les politiques d'insertion et de *workfare* en matière d'assistance sociale », *Interventions économiques*, n° 27, printemps.
- NOËL Alain, 1997-1996, « Vers un nouvel État-providence ? Enjeux démocratiques », *Politique et sociétés*, n° 30.
- OCDE, 1993, *Managing with Market-Type Mechanisms*, Paris, Public Management Studies.
- 1996, *Réconcilier l'économie et la société. Vers une économie plurielle*, Paris.
- PARAZELLI Michel, 1994, « La coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991) : d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, printemps.

PERRET Bernard, 1995, *L'Avenir du travail*, Paris, Seuil.

PESTOFF Victor A., 1994, « Beyond Exit and Voice in Social Services. Citizens as Co-Producers », dans VIDAL Isabel et Perry (sous la dir. de), *Delivering Welfare. Repositioning Non-Profit and Co-Operative Action in Western European Welfare States*, Barcelone, Centre d'Initiatives de l'Economia Social.

Pinker R., « Making Sense of the Mixed Economy of Welfare », *Social Policy Administration*, vol. 26, n° 4.

POLLITT C. (sous la dir. de), « Consumerism and Beyond », *Public Administration*, vol. 66, n° 2.

ROUSTANG Guy et alii, *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer.

SCHMID G., 1995, « Le plein emploi est-il encore possible ? Les marchés du travail transitoires comme nouvelle stratégie dans les politiques d'emploi », *Travail et emploi*, n° 65, La Documentation française.

STANDING Guy, 1990, « La voie du traitement social du chômage, autre forme de bien-être social ou menace sur l'emploi ? », *Revue internationale du travail*, vol. 129, n° 6.

STROBEL P., 1995, « Service public, fin de siècle », dans GREMION C. (sous la dir. de), *Modernisation des services publics*, Paris, Commissariat général du plan/ministère de la Recherche, La Documentation française.

TAYLOR Marilyn, 1995, « Voluntary Action and the State », dans GLADSTONE David (sous la dir. de), *British Social Welfare. Past, Present and Future*, UCL Press, Londres.

VAILLANCOURT Yves, 1994, « Éléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 2.

– 1996, « Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux », dans EME Bernard, FAVREAU Louis, LAVILLE Jean-Louis, VAILLANCOURT Yves (sous la dir. de), *Société civile, État et économie plurielle*, Paris-Montréal, CNRS-CRISES.

VAILLANCOURT Yves (avec la collaboration de Christian Jetté), 1997, « Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé : rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel », *Cahiers de recherche* n° 97-05, Montréal.

WALZER M., 1990, « The Communitarian Critique of Liberalism », *Political Theory*, vol. 18, n° 1.